



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Allemagne

Question écrite n° 14281

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc se félicitant de la constante concertation entre la France et l'Allemagne, encore récemment affirmée le lundi 24 février à Berlin, demande à M. le ministre des affaires étrangères les perspectives de nomination des secrétaires généraux aux affaires franco-allemandes qui doivent être placés auprès des gouvernements français et allemand.

## Texte de la réponse

Le 40e anniversaire du traité de l'Elysée a été l'occasion d'une véritable « refondation » de la relation franco-allemande et l'illustration de la volonté de la France et de l'Allemagne d'intensifier leur coopération bilatérale tout particulièrement dans une perspective européenne. C'est dans cet esprit que la déclaration politique du 40e anniversaire du traité de l'Elysée, signée le 22 janvier dernier par le Président de la République et le Chancelier lors du premier conseil des ministres franco-allemand, a notamment institué un secrétaire général pour la coopération franco-allemande dans chacun de nos pays. Le paragraphe 41 de la déclaration commune prévoit ainsi que le secrétaire général pour la coopération franco-allemande coordonnera la préparation, la mise en oeuvre, le suivi des décisions des instances politiques de concertation et le rapprochement de la France et de l'Allemagne dans les instances européennes. Assisté d'un adjoint du pays partenaire, il participera au conseil des ministres conjoint et présidera la commission interministérielle pour la coopération franco-allemande. Les secrétaires généraux pourront s'appuyer sur les services des ministères des affaires étrangères qui assumeront le rôle de coordination interministérielle pour la préparation des sommets franco-allemands. La désignation des secrétaires généraux devrait intervenir dans les prochaines semaines.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14281

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mars 2003, page 1915

**Réponse publiée le :** 28 avril 2003, page 3309